



SITE NATURA 2000

Vallées de la Grande et de la Petite Leyre



BREF MEMENTO

*en vue des
rencontres
d'évaluation du
document
d'objectifs*

2005-2015

CONTEXTE GENERAL

DU BILAN DE MISE EN ŒUVRE

DU DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 LEYRE

ANNEES 2010-2015

En parallèle du dernier compte-rendu d'activités déjà édité pour les années 2011 à 2014, la présente note propose un rappel de quelques données d'ordre général, administratives et naturalistes.

Sous forme d'atelier participatif, il est proposé d'orienter les échanges avec les élus et les partenaires autour des objectifs fixés à moyen terme dans le document d'objectifs validé en 2005. Chacun de ces objectifs est amené à être discuté ou débattu pour permettre une confirmation, une reformulation ou une ré-orientation.

Données administratives

Au sein du réseau Natura 2000 français, le **site Natura 2000 des Vallées de la Grande et de la Petite Leyre FR7200721** est à ce jour un *Site d'Importance Communautaire*, en attente d'une désignation en *Zone Spéciale de Conservation*, terme consacré par le Code de l'Environnement (CE L414-1).

Date site proposé éligible comme SIC : 31/03/1999 (source INPN)

Date site enregistré comme SIC : 29/12/2004 (source DREAL), 07/11/2013 (source INPN)

Projet d'arrêté de désignation en ZSC : consultation publique du 18/02/2015 au 11/03/2015

Le *Formulaire standard de données* (FSD) a été mis à jour en juin 2009 sur un plan administratif et mis en ligne sur le site de l'INPN. Il s'agit de la fiche d'identité du site, qui rappelle les principales données et les raisons écologiques de l'intégration du site au sein du réseau européen.

La superficie tenue dans le périmètre officiel s'étend sur 5 836 ha (FSD). Le périmètre d'étude lors de l'élaboration du document d'objectif, retransmis en DREAL en 2011, couvre une surface de 5 936 ha.

Le périmètre n'a pas fait à ce jour l'objet de reprise pour être cohérent à une échelle plus précise que le 1/25 000^e. En revanche, il a été amputé de la partie à l'extrême aval, le delta de la Leyre, qui bascule dorénavant dans le site Natura 2000 « Bassin d'Arcachon ».

Le site s'étend sur deux départements et sur **vingt communes** :

Argelouse (40), Belhade (40), Belin-Beliet (33), Biganos (33), Callen (40), Commensacq (40), Hostens (33), Le Teich (33), Lugos (33), Luxey (40), Marcheprime (33), Mios (33), Moustey (40), Pissos (40), Sabres (40), Saint-Magne (33), Salles (33), Saugnacq-Et-Muret (40), Sore (40), Trensacq (40).

Neuf communes recouvrent à elles seules les trois-quarts du site Natura 2000, en particulier les communes de Belin-Beliet, Pissos et Moustey. Les communes ont en moyenne 3% de leur territoire rattaché au site Natura 2000 de la Leyre et aucune commune n'en a plus de 10%, traduisant bien la configuration linéaire et étroite du site calquée sur le réseau hydrographique.

SUPERFICIE classée N2000 en hectares	Ratio % du site N2000	Ratio % du territoire communal	Commune
919,19	15,5	5,9	Belin-Beliet
668,38	11,3	4,7	Pissos
653,69	11,0	9,7	Moustey
528,99	8,9	3,9	Mios
387,78	6,5	2,8	Salles
368,35	6,2	7,2	Biganos
320,32	5,4	2,2	Sore
303,51	5,1	1,9	Luxey
297,57	5,0	2,7	Saunacq-et-Muret
233,48	3,9	3,3	Commensacq
222,81	3,8	1,4	Sabres
195,40	3,3	3,1	Lugos
182,22	3,1	6,4	Belhade
168,82	2,8	2,1	Trensacq
162,43	2,7	1,9	Le Teich
119,64	2,0	5,2	Argelouse
49,06	0,8	0,6	Callen
17,51	0,3	0,3	Hostens
13,69	0,2	0,6	Marcheprime
11,29	0,2	0,1	Saint-Magne

INFORMATIONS ECOLOGIQUES

A l'échelle nationale et européenne, la désignation d'un site Natura 2000 vise à protéger :

- soit des habitats naturels menacés de disparition ou réduits à de faibles dimensions ou offrant des exemples remarquables des caractéristiques propres aux régions alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne ;
- soit des habitats abritant des espèces de faune ou de flore sauvages rares ou vulnérables ou menacées de disparition ;
- soit des espèces de faune ou de flore sauvages dignes d'une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat ou des effets de leur exploitation sur leur état de conservation

Les habitats d'intérêt communautaire (HIC) sont mentionnés en Annexe I de la Directive Habitats 92/43/CEE sont ceux qui justifient un effort prioritaire de conservation à l'échelle du réseau Natura 2000. Sur le site de la Leyre, 10 habitats HIC sont mentionnés en 2009 dans le Formulaire Standard de données dont 3 prioritaires. Cinq HIC sont inféodés au contexte littoral plus ou moins saumâtre. La re-définition du périmètre du site Leyre en écho au périmètre du site N2000 du Bassin d'Arcachon, ne permet plus de les intégrer.

Aujourd'hui grâce à l'amélioration des connaissances du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et aux expertises du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, **19 habitats génériques d'intérêt communautaire** sont référencés dont 3 prioritaires à l'échelle européenne.

L'élaboration du document d'objectif n'a pas été accompagnée d'une cartographie des habitats au sens méthodologique connu à ce jour. Le PNR en qualité d'opérateur a pu mobiliser les ressources existantes côté Landes (cartographie du Conseil Général des Landes) et côté Gironde par des expertises ad hoc. La cartographie encore utilisée à ce jour correspond simplement à une cartographie d'occupation du sol avec mention des grands types d'habitats dominants sans référence à une typologie phytosociologique ou normative (CorineB) et avec une homogénéité imparfaite entre Landes et Gironde.

Les couches *Habitats naturels* produites lors de l'élaboration couvrent 5 799 ha. Près de 98% de la surface du site sont renseignés par un rattachement à un milieu dominant. Le standard qualitatif des cartographies de milieux naturels, tels que demandés aujourd'hui par le DREAL et le Conservatoire Botanique, n'existait pas à l'époque de l'élaboration du document d'objectif.

Depuis, des expertises ponctuelles ont permis d'avancer dans la typologie des habitats du site et ponctuellement sur leur présence géoréférencée à la station (suivis) ou à la parcelle (diagnostic contractualisation). Pour ces raisons, l'évocation ci-dessous de la superficie relative de chacun des habitats au sein du site est une approximation utilisée à titre indicatif.

Code N2000	Libellé	FSD (2009)	Surface relative/site
<i>Contexte vallée</i>	<i>Habitats présents dans le site N2000 en 2015</i>		
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletea uniflorae)	oui	*
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoètes spp.	non	*
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	oui	*
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	non	*
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	non	*
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	non	*
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	non	**
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	non	*
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix *	oui	**
4030	Landes sèches européennes	non	*
6410	Prairies à Molinie sur calcaire et argile (Eu-molinion)	oui	**
6430	Mégaphorbiaies eutrophes	oui	*
7110*	Tourbières hautes actives	oui	**
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	non	*
7150	Dépression sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	oui	*
91D0*	Tourbières boisées*	oui	*
91E0*	Forêts alluviales à Alnus Glutinosa et Fraxinus excelsior (Alnion glutinosae-incanae, Salicion albae) *	oui	**
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	oui	**
9230	Chênaies galicio-portugaises à Chêne pédonculé et Chêne tauzin	oui	**
<i>Contexte littoral</i>	<i>Habitats littoraux en marge immédiate du site et concernés jusqu'en 2015</i>		
1130	Estuaires	non	*
1330	Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)	non	*
1410	Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)	non	*
2190	Dépressions humides intradunaires	non	*
92D0	Galleries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	non	*

**** superficie > 50%	soit	superficie > 3000 ha
*** 50 % ≥ superficie > 10 %	soit	3000 ha ≥ superficie > 600 ha
** 10% ≥ superficie > 1 %	soit	600 ha ≥ superficie > 60 ha
* superficie < 1 %	soit	superficie < 60 ha

Les espèces d'intérêt communautaire (EIC) mentionnées en Annexe II de la Directive Habitats 92/43/CEE sont celles qui justifient un effort prioritaire de conservation par la désignation des sites Natura 2000. Sur le site de la Leyre, 8 espèces EIC sont mentionnées en 2009 dans le Formulaire Standard de données dont 1 prioritaire, le Vison d'Europe.

Aujourd'hui grâce à l'amélioration des connaissances du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et à la simple mise à jour du FSD, on compte **22 espèces d'intérêt communautaire**.

Code	Espèce - Annexe II DH	Groupe taxonomique	FSD (2009)	Priorité d'action dans le docob * (de 1 à 5)
1044	Agrion de Mercure	libellule	oui	3
1308	Barbastelle d'Europe	chauve-souris	non	3
1220	Cistude d'Europe	tortue	oui	3
1065	Damier de la Succise	papillon	non	4
1383	Dichelyme chevelue	mousse	oui	1
1041	Cordulie à corps fin	libellule	oui	-
1071	Fadet des laïches	papillon	non	3
1831	Fluteau nageant	plante aquatique	non	2
1088	Grand Capricorne	coléoptère	non	5
1304	Grand Rhinolophe	chauve-souris	non	3
1096	Lamproie de Planer	« poisson »	oui	4
1099	Lamproie fluviatile	« poisson »	non	3
1095	Lamproie marine	« poisson »	non	3
1042	Leucorrhine à gros thorax	libellule	non	2
1355	Loutre d'Europe	mammifère semi-aquatique	oui	3
1083	Lucane cerf-volant	coleoptère	oui	5
1321	Murin à oreilles échancrées	chauve-souris	non	3
1323	Murin de Bechstein	chauve-souris	non	3
1303	Petit Rhinolophe	chauve-souris	oui	3
1618	Thorella	plante aquatique	non	2
6150	Toxostome	poisson	oui	-
1356	Vison d'Europe *	mammifère semi-aquatique	oui	1

* intérêt patrimonial majeur de 1 à 3 ; espèces d'enjeu moindre de 4 à 5

D'autres espèces sont rares ou emblématiques mais ne sont pas directement concernées par le programme Natura 2000, comme l'Anguille d'Europe.

Le Document d'Objectifs des Vallées de la Leyre

C'est **LE document de référence**, d'orientation et d'aide à la décision pour chaque site Natura 2000. Il fixe les mesures de gestion adéquates à mettre en œuvre pour préserver ou restaurer les espèces et habitats naturels qui ont justifié la désignation du site au titre de Natura 2000. Pour sa mise en place, et sous le contrôle d'un **comité de pilotage**, la structure animatrice suit une méthode adaptée aux outils propres à Natura 2000 ou en lien avec d'autres programmes : environnement, eau, urbanisme...

- Arrêté du 14/11/2002 portant constitution du comité de pilotage du site d'importance communautaire « Vallées de la Grande et de la Petite Leyre » : 32 élus locaux ,18 services de l'Etat, 9 organisations socio-pro, 16 associations et représentants des usagers, 2 structures au titre des personnes qualifiées auxquelles ont été rajoutées en 2011 les conservatoires botaniques et des espaces naturels ; **soit 81 sièges**.

- Arrêté du 4 août 2008 portant désignation du préfet coordonnateur pour le site d'importance communautaire « Vallées de la Grande et de la Petite Leyre »

Le DOCOB a été validé le 12/10/2005 à Pissos par le comité de pilotage et approuvé par l'Etat le 07/12/2006.

En phase d'animation, le comité de pilotage se réunit sur la base d'une réunion annuelle. Depuis deux ans, le calage en début d'année permet de faire le bilan de l'année écoulée et de débattre de l'année à venir. De 2005 à 2010, la présidence du comité de pilotage et l'initiative de la mobilisation du copil revenaient à la Préfecture des Landes. Le comité de pilotage a été présidé depuis 2010 par Michel Daverat, vice-président du Parc Naturel Régional en charge du patrimoine naturel, et depuis 2015 par Cédric Pain, Maire de Mios.

Date	Lieu	Présence sur 81 sièges
02 février 2010	Sore	29 présents, 1 excusé. 6 communes représentées.
07 juillet 2011	Moustey	36 présents, 10 excusés, 6 communes représentées.
23 janvier 2013	Sagnac-et-Muret	?
03 février 2014	Belin-Beliet	32 présents, 8 excusés. 3 communes représentées.
23 juin 2015	Moustey	28 présents, 16 excusés, 8 communes représentées.

Volontairement, la liste des invités au comité de pilotage dépasse systématiquement celle des membres officiels du comité de pilotage. A ce titre, les représentants des ASA DFCI, des ACCA et des APPMA sont depuis 2011 invités permettant de mieux représenter les communes concernées. Une mise à jour par arrêté préfectoral de la composition du copil serait souhaitable. Depuis 2014, un mailing précède les envois postaux. Bientôt une dématérialisation ?

Rappel des objectifs du DOCOB

PRINCIPAUX OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS A MOYEN TERME
CORFEU - Conserver et restaurer le corridor feuillu	Conserver les habitats naturels feuillus d'intérêt majeur (aulnaies, chênaies, bétulaie)
	Laisser vieillir des chênaies
	Lutte contre les espèces exogènes animales et végétales
	Reconvertir les parcelles de pins en chênaies
TRANSP - Conserver et restaurer la transparence des milieux	Favoriser la transparence des ponts pour la circulation des espèces
	Maîtriser la libre circulation
	Maîtriser l'urbanisation
OLIGO - Conserver l'oligotrophie des eaux	Conserver les zones naturellement eutrophes
	Maintien et/ou restauration de la qualité de l'eau
HYDRO - Conserver la continuité hydraulique et la dynamique fluviale naturelle	Conserver et/ou restaurer les marais au cas par cas
	Gestion hydraulique ciblée
	Préserver le fonctionnement hydraulique actuel
MILOUV - Conserver et restaurer les milieux ouverts inclus dans le corridor feuillu	Conserver et restaurer les zones humides ouvertes (marais, plans d'eau, bras-morts)
	Conserver et/ou restaurer des paysages ouverts du delta
	Conserver et/ou restaurer des prairies humides
	Conserver et/ou restaurer les milieux tourbeux
	Maintenir les niveaux d'eau
ESPPRIO - Conserver les espèces d'intérêt majeur et leurs habitats	Conserver les aulnaies
	Conserver les espèces végétales d'intérêt majeur
	Laisser vieillir des chênaies
	Lutter contre les causes de mortalité
	Maintien et restauration de milieux ouverts
	Maintien et restauration de zones humides (plans d'eau et mares)
	Meilleure gestion piscicole pour conserver les espèces piscicoles d'intérêt majeur
CONNAI - Compléter les connaissances	Evaluer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt majeur
	Réactualiser et compléter les données écologiques existantes
	Réaliser de nouveaux inventaires écologiques
	Recueil d'informations complémentaires sur les activités humaines
OBJECTIFS SECONDAIRES A LONG TERME	OBJECTIFS A MOYEN TERME
HABNAT - Conserver les autres habitats naturels d'intérêt patrimonial	Conserver les cladaies
	Conserver les saulaies
ESPPATRI - Conserver les autres espèces d'intérêt patrimonial et leurs habitats	Entretien de la végétation rivulaire
	Favoriser l'implantation d'herbiers aquatiques
	Lutte contre les espèces exogènes animales et végétales
AUTRES OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS A MOYEN TERME
INFO - Diffuser l'information	Communication, sensibilisation
	Formation des propriétaires, usagers et gestionnaires
ACCUEIL - Maitriser l'accueil du public	Gestion des activités sportives permanentes de pleine nature
	Gestion globale des manifestations sportives
	Limiter l'utilisation d'engins motorisés
	Proposer des sites comme outil pédagogique

A la suite : extrait DOCOB



Natura 2000

Les vallées de la Leyre

*un capital naturel commun
à préserver et à valoriser*

Enjeux patrimoniaux et objectifs de gestion



Janvier 2004

- 2 -

Définition des objectifs de gestion

2-1 Principe général

Même si pour la Directive « Habitats » seul le résultat compte, les ministres de l'Environnement successifs ont toujours confirmé la démarche de contractualisation privilégiée par la France.

La richesse écologique du site apparaît aujourd'hui comme le **fruit d'une cohérence** entre la gestion du milieu et sa préservation.

De plus, il faut noter pour les Vallées de la Leyre des caractéristiques rares, voire exceptionnelles qui en font un **milieu remarquable**.

Aussi, ces deux facteurs doivent être pris en considération afin d'aboutir à un **consensus** sur une **gestion durable qui continue à allier la préservation des habitats naturels et espèces et la présence des activités humaines locales**.

2-2 Objectifs par habitats et par espèces

L'analyse du diagnostic socio-économique a été mis en parallèle avec les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces afin de repérer les problématiques pouvant aller à l'encontre du maintien d'un état de conservation favorable de ces derniers.

Il est important de noter que **vu le temps et les moyens impartis** à l'élaboration du docob des Vallées de la Leyre, **certaines menaces** ont été recensées mais n'ont pas fait l'objet d'étude particulière et **restent donc potentielles**. Aussi, **un diagnostic plus approfondi** pour chaque habitat et espèce **est nécessaire**.

Cette base de travail a cependant permis de s'orienter, pour chaque espèce et habitat, vers la recherche de solutions vis-à-vis de ces problématiques listées.

Ces orientations de gestion ont été intégrées dans un cadre plus général suivant des grands thèmes qui correspondent aux caractéristiques de la vallée (Objectifs à long et moyen termes).

HABITATS	MENACES	OBJECTIFS DE GESTION
<p>Aulnaie</p>	<p>Le drainage (menace qui dépasse le cadre du site) : régression dans le delta Exploitation par coupes rases : rares sur le site mais il existe un programme de valorisation de l'aulne au niveau régional Substitution d'essences par le peuplier : les tentatives ont aboutis à des échecs, trop de frais d'exploitation Les techniques de curage Les travaux sur les berges Passage d'engins lourds (peu présente car pas de boisements d'alignement). Maladie : pas encore touché sur le site Le drainage : faible menace Les coupes rases : faible menace sur le site</p>	<p>Etablir un plan de gestion forestier pour le site (surfaces et modalités d'exploitation) Promouvoir la sylviculture du Frêne dans les Aulnaies-Frénaies Encadrer les nettoyages de fossés (exemple : vieux fonds, vieux bords) Ventiler dans le temps et dans l'espace les travaux d'entretien des berges</p>
<p>Boulaies pubescentes</p>		<p>Conserver les parcelles (drainage, fertilisation pinède, coupe) Surveillance nappe du plateau (phosphate)</p>
<p>Chênaies pédonculées</p>	<p>Coupes rases : faible menace</p>	<p>Ne plus faire de coupes rases Etablir un plan de gestion forestier pour le site (surfaces et modalités d'exploitation)</p>
<p>Chênaies à Ch. Tauxin</p>	<p>Coupes rases : faible menace</p>	<p>Ne plus faire de coupes rases de taulzins Favoriser les régénérations de chênes après exploitation des pins dans le site Etablir un plan de gestion forestier pour le site (surfaces et modalités d'exploitation)</p>
<p>Prés du Teich</p>	<p>Fermeture du milieu Disparition du pâturage Envahissement du Baccharis Disparition des tonnes de chasse Disparition des haies de Tamaris</p>	<p>Maintien du pâturage : coûte que coûte sans arrêter une année Gestion du taux de pâturage Une gestion cohérente des tonnes de chasse Maintien des haies de Tamaris La lutte contre le développement du Baccharis Réouvrir les anciens prés</p>
<p>Prairies</p>	<p>→ très sensibles aux travaux de correction des rivières et réduction des lits majeurs → envahissement par des pestes végétales (fort dynamisme) → Plantations et mise en culture → abandon du milieu : fermeture par colonisation naturelle</p>	<p>Restauration de prairies en cours de boisement Reprise d'une activité agropastorale (fauche, pâturage ou système mixte) en précisant les modalités. Maintien du pâturage sur les prairies entretenues Entretien des petits fossés bordant les prairies</p>
<p>Tourbières et landes humides</p>	<p>Création de fossés de drainage Creusement pour faire des plans d'eau Régénération par étrépage sur certains sites Piétinement Remblais Eutrophisation Pesticides</p>	<p>Gestion au cas par cas après diagnostic phytosociologique Valorisation pédagogique sur certains sites</p>

ESPECES	ECOLOGIE	MENACES	PISTES DE GESTION
<p>Le Vison d'Europe</p>	<p>Milieux avec disponibilité en proies et zones d'abris contre les prédateurs</p>	<p>Dégradation des habitats : pollution des eaux, abaissement du niveau d'eau dans les zones humides, aménagement et entretien des berges des cours d'eau, bassins et fossés, intensification de l'exploitation sylvicole, ... Intoxications lors des opérations d'empoisonnement des ragondins avec des anticoagulants Mortalité accidentelle (pièges tuants) Développement de la maladie aléoutienne Prédation (chiens errants notamment) Colonisation du Vison d'Amérique</p>	<p>Conservier en l'état et, si nécessaire, restaurer les habitats préférentiels du Vison (notamment les marais ouverts, bras morts, fossés, boisements inondables, tourbières, prairies humides) Limiter dans toute la mesure du possible les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau ainsi que des réservoirs et fossés du delta Limiter dans toute la mesure du possible l'intensification de l'exploitation forestière Réduire les sources de pollutions susceptibles d'affecter le Vison d'Europe Rem : le travail de diagnostic qui est en cours de réalisation permettra probablement de dégager d'autres types d'objectifs de conservation Supprimer l'emploi des pièges tuants Supprimer l'emploi des anticoagulants pour la régulation du Ragondin Limiter le risque de collisions au niveau des principaux "ponts noirs" Limiter dans la mesure du possible le risque de prédation Etre vigilant quant à la présence de visons d'Amérique du site</p>
<p>Odonates</p>	<p>zones ensoleillées Milieux ouverts avec végétation rivulaire</p>	<p>Actions anthropiques : marnage excessif, rectification des berges, exploitation intensive des zones riveraines</p>	<p>Maîtrise du débit hydraulique Maintien des niveaux d'eau Maintien de la qualité de l'eau Maintien des hélophytes Maintien des zones ensoleillées Maintien des milieux ouverts Maintien de l'eau libre Maintien de la végétation rivulaire Eviter l'enrésinement des milieux Lutte contre l'eutrophisation Nouvelles prospections à prévoir Gravières : Maintien en l'état, surveiller les peuplements piscicoles et la présence d'écrevisses exogènes</p>
<p>Leucorrhinia albifrons</p>	<p>Plans d'eau avec végétation aquatique et sphaignes idéal : molinie en touradons Ceinture arbustive proche</p>		
<p>Leucorrhinia pectoralis</p>	<p>tourbières à sphaignes, marais, étangs tourbeux Hélophytes, plantes aquatiques, eau libre Vol : mai-fin juillet</p>		

ESPECES	ECOLOGIE	MENACES	PISTES DE GESTION
Gorge bleue à miroir blanc de Nantes	Arrive en Gironde autour de mi-mars, départ courant Août Niche au sol, 2 pontes par an S'alimente sur les zones de battement de la marée et le long des fossés	Fermeture du milieu Travaux mécaniques des fossés	Maintien des prairies (fauche tardive après 15 août) Maintien des haies et roselières en bord de fossés
La cistude	Zones ensoleillées Milieux ouverts et zones sableuses pour la ponte Plans d'eau pour l'alimentation Hiverne : 10-04 Repro 04-05, ponte 06	Fermeture du milieu Travaux mécaniques Concurrence alimentaire/territoriales avec la Tortue de Floride. Prélèvement (animaux de compagnie) : faible Fréquentation : pas de dérangement sur les marais Pollution de l'eau : faible	Etaler dans le temps et l'espace les travaux mécaniques Information au public Privilegier les sites de pontes et les corridors Adapter les périodes de travaux à son cycle biologique : été-automne Maintien de la végétation rivulaire Maintien de la qualité des eaux Etudes des populations
La loutre	Tous les types de milieux aquatiques (y compris les milieux saumâtres), de préférence non pollués : ruisseaux et rivières, étangs, marais, réservoirs à poissons, ...	Dégradation des habitats : pollution des eaux, baisse de la biomasse piscicole dans les marais du lit majeur, aménagement et entretien des berges des cours d'eau, bassins et fossés, intensification de l'exploitation sylvicole, Intoxications lors des opérations d'empoisonnement des ragondins avec des anticoagulants Mortalité par collisions avec des véhicules Développement de la maladie aléoutienne Prédation (chiens errants notamment)	Conservier en l'état et, si nécessaire, restaurer les zones marécageuses ouvertes de façon à optimiser leurs disponibilités alimentaires pour la Loutre Réduire les sources de pollutions Limiter dans toute la mesure du possible les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau ainsi que des réservoirs et fossés du delta Limiter dans toute la mesure du possible l'intensification de l'exploitation forestière Supprimer l'emploi des anticoagulants pour la régulation du Ragondin Limiter le risque de collision au niveau des principaux "points noirs" Etre vigilant quant à la présence des visons d'Amérique du site Limiter dans la mesure du possible le risque de prédation Supprimer l'emploi des pièges tuants
Coenagrion mercuriale	Affluents lres : fossés, ruisselets, canaux Végétation aquatique ou rivulaire abondante Larves dans la vase Vol d'avril à août	Absence d'entretien du milieu conduisant à sa fermeture Drainage des prairies humides d'où disparition des ruisselets Pollution et eutrophisation : faible	Nouvelles projections Surveillance du site de Martinet Lutte contre la fermeture du milieu (zone herbacée basse, la plus large possible sur tout le linéaire utilisé) Mesure de la qualité de l'eau pour éviter l'eutrophisation Maîtrise du débit hydraulique Réouverture de bords de ruisseaux (La Forge) Entretien des fossés bordant les prairies
Coenonympha oedippus	Milieux humides constitué majoritairement de landes à Molinia coerulea et Schoenus nigricans, marais, tourbières Molinie : plante-hôte Vol : fin mai à mi-juillet	assèchement des zones humides disparition des prairies	conservier les milieux herbacés Favoriser les plantes-hôtes Adapter la gestion des prairies

ESPECES	ECOLOGIE	MENACES	PISTES DE GESTION
Lucane cerf-volant	Surtout les chênes et bocages anciens Adultes : souches et troncs d'arbres de vieux arbres Larves : système racinaires	disparition des boisements spontanés : faible modification/intensification de l'exploitation forestière : faible	conserver les vieux arbres, les souches ou les arbres morts création ou maintien d'îlots de vieillissement
Grand capricorne	Vieux chênes en forêt et zones bocagères Larves xylophages	disparition des boisements spontanés : faible modification/intensification de l'exploitation forestière : faible Traitements phytosanitaires : faible	conserver les vieux arbres, les souches ou les arbres morts création ou maintien d'îlots de vieillissement Limiter les traitements phytosanitaires
Espèces piscicoles		Pollution des eaux : faible Sensible aux activités anthropiques barrages, lâchers d'eau, curages, recalibrage obstacles à la migration	Améliorer la gestion piscicole maintien des embâcles sur le bord (souche, ...) maintien/restauration de la qualité des eaux meilleure gestion des vannes Diminuer la concurrence habitat/prédateur avec la truite Réaliser une étude sur les réelles potentialités d'accueil de la rivière en ce qui concerne les espèces migratrices
Lamproie fluviatile	espèce migratrice, remonte les rivières à la fin de l'hiver et dévalaison en mars-juin Reproduction : habitat de plat-courant et profond Nid : gravier et sable Larves dans lits d'ammocètes (z. sablo-limoneuses)		Idem
Lamproie marine	espèce migratrice, idem rivière		Idem
Lamproie de Planer	espèce d'eau douce, idem rivière		Idem
Anguille	espèce migratrice vit cachée sous les berges, dans les herbiers, racinaires et sédiments Alimentation : plancton pour les civelles, adultes carnivores		Idem
Brochet	Habitats à bonne transparence et à couvert végétal dense Ponte sur végétation herbacée des rives	Disparition des zones humides et des prairies Obstacles à la libre circulation Modifications hydrauliques	restauration des zones de reproduction, de la circulation lit mineur-lit majeur, maintien /restauration des caches et de la qualité des eaux diminuer la concurrence habitat/prédateur avec la truite favoriser l'implantation d'herbiers aquatiques autochtones (zones de repos, mouilles, éclaircement)

2-3 Objectifs à long terme

La réflexion sur ces objectifs a débuté dans un premier temps dans le groupe d'experts naturalistes, qui a travaillé sur des objectifs spécifiques et non généralisables visant à privilégier un état idéal du milieu du point de vue écologique. Ces objectifs se prévoient sur une échelle de temps assez importante en prenant en compte l'intérêt écologique des habitats et espèces mais aussi l'analyse de l'évolution paysagère du site ainsi que les tendances évolutives perçues.

- **Les objectifs principaux à long terme** s'appuient ainsi sur la conservation et/ou la restauration des principales caractéristiques des Vallées de la Leyre :

- Un corridor de boisement feuillu ;
- Un corridor aquatique préservé et de qualité (nombreuses zones humides, eau de bonne qualité, milieu oligotrophe, peu de barrages)
- Conserver et restaurer les milieux ouverts inclus dans le corridor feuillu
- Des espèces et habitats naturels d'intérêt patrimonial majeur.

A ces caractéristiques du milieu se rajoutent les objectifs du docob que sont :

- La connaissance du milieu ;
- La définition d'un cadre de gestion coordonné du site.

- **Les objectifs secondaires à long terme** quant à eux prennent en compte la conservation et/ou restauration des autres habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial.

- **D'autres objectifs à long terme** prennent en compte l'accueil du public sur le site et la pédagogie. Ils doivent être en harmonie avec les objectifs de conservation cités précédemment et aboutir à la diffusion de l'information concernant ces objectifs et à leur réalisation.

Conserver et restaurer le corridor feuillu :

L'ensemble des Vallées de la Leyre est caractérisé par la présence de feuillus répartis entre forêts-galerie (ripisylve et forêt alluviale) et boisements de pente.

Ce paysage est lié à l'abandon de l'agriculture traditionnelle et en particulier des prairies inondables.

Ce linéaire de feuillus se répartit sur l'ensemble du réseau hydrographique ; il est plus important le long de l'Eyre et plus étroit le long de la Grande et de la Petite Leyre ainsi que de chaque côté des affluents.

L'objectif est d'assurer la cohérence et la continuité de ce corridor de feuillus.

Conserver et restaurer le corridor aquatique

La vallée de la Leyre est exceptionnelle en Europe : c'est une des rares vallées qui ne soient quasiment pas aménagées,

Aucune infrastructure n'entrave la circulation de l'eau et des poissons, sinon quelques ouvrages anciens sur les affluents qui restent encore difficilement franchissables.

De plus, la forêt-galerie ferme l'accès à la rivière et qui n'est donc quasiment accessible que par les ponts ou par l'eau (canoë).

Les vallées sont inondées en presque totalité, de la fin de l'automne jusqu'au milieu du printemps. L'eau se retire l'été de la plus grande partie du lit majeur, à l'exception de dépression située principalement à l'emplacement d'anciens bras-morts.

De plus, la rivière présente certaines particularités qui en font un milieu exceptionnel et favorise la présence d'habitats et d'espèces rares : fond sableux, eaux acides et oligotrophes de bonne qualité physico-chimique, zones humides permanentes.

Conserver et restaurer les milieux ouverts inclus dans le corridor feuillu

Cet objectif vise à la fois la valeur écologique de chaque habitat ouvert mais aussi la diversité des milieux est recherchée à l'échelle maximale. Certains milieux comme les prairies ne constituent pas individuellement des milieux d'intérêt prioritaire au titre de la Directive Habitats mais leur succession, la mosaïque qu'ils génèrent au sein du corridor feuillu et à proximité des cours d'eau constituent une richesse biologique évidente.

Pour atteindre cet objectif cela implique le maintien de l'ensemble des zones déjà ouvertes ainsi que la reconquête de systèmes prairiaux extensifs dans les zones les plus favorables.

Conserver les habitats naturels et d'espèces d'intérêt majeur

Les Vallées de la Leyre présentent des surfaces importantes d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire. A ce titre, les propriétaires et usagers du site, portent une responsabilité importante doivent continuer

Compléter les connaissances

Peu d'études écologiques ont été réalisées sur les vallées de la Leyre avant l'élaboration du document d'objectifs. Cette faible connaissance n'a pu être suffisamment compensée par les inventaires écologiques réalisés dans le cadre du docob étant donné le temps et les financements impartis.

Aussi, de nouveaux inventaires et études apparaissent indispensables pour vérifier l'évolution des actions mises en œuvre et intégrer ces données lors de l'évaluation du docob.

Définir le cadre de gestion coordonné du site

Une structure animatrice aura pour rôle de mettre en œuvre les actions définies dans le docob.

Il est nécessaire d'identifier la structure qui pourra réaliser ces objectifs et qui aura en charge de recenser les bénéficiaires qui sont prêts à mettre en œuvre des mesures contractuelles conformément aux objectifs et modalités de gestion des cahiers des charges types. Elle assurera aussi l'animation, l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ses missions ou travailler en partenariat.

2-4 Objectifs à moyen terme et stratégies de gestion

Ces objectifs prévus pour une gestion durable à long terme sont déclinés en objectifs réalisables à moyen terme, c'est-à-dire mis en œuvre avant l'évaluation du document d'objectifs tous les 6 ans.

Les problématiques définies dans le cadre des objectifs par habitat et par espèce ont été regroupées par thème et ont servi de base de travail pour établir les objectifs à moyen terme.

Pour réaliser ces objectifs à moyen terme, plusieurs voies sont parfois envisageables ; ce sont des stratégies de gestion.

Les propositions d'actions de gestion dépendent donc de la stratégie adoptée par les acteurs locaux. Elles reflètent leur motivation et les pratiques existantes et peuvent aboutir à :

- Conforter la gestion existante ;
- Indiquer des prescriptions de gestion ;
- Limiter des changements de modes d'exploitation.

Objectifs à long terme	Objectifs à moyen terme	Stratégies de gestion	Actions de gestion
<p><u>OBJECTIFS PRINCIPAUX</u></p> <p>Conservier et restaurer le corridor feuillu</p>	<p>Conservier les habitats naturels feuillus d'intérêt majeur (aulnaies, chênaies, bétulaie)</p>	<p>Maintenir la gestion actuelle</p> <p>Laisser se régénérer naturellement les aulnaies et favoriser la régénération naturelle pour les plus humides</p> <p>Limiter l'entretien des berges, de la ripisylve et les curages des fossés et cours d'eau</p> <p>Maîtrise foncière de sites prioritaires et plans de gestion</p> <p>Raisonnement globalement la gestion des feuillus</p>	<p>PRECO : Charte de gestion du corridor feuillu</p> <p>CRTI : Expérimentation de gestion conservatoire des feuillus par conversion de taillis en futaie</p> <p>PRECO : Diagnostic écologique des sites repérés par le schéma d'entretien des cours d'eau</p> <p>REGLT et PRECO : Faire appliquer la réglementation et préconisations pour les curages de fossés et cours d'eau</p> <p>Zones de préemption (communes, CG, ENA, PNR)</p> <p>PRECO : Charte de gestion du corridor feuillu</p>
<p>Conservier et restaurer la transparence des milieux</p>	<p>Lutter contre les espèces exogènes</p> <p>Reconvertir les parcelles de pins en chênaies</p> <p>Maîtriser l'urbanisation</p> <p>Favoriser la transparence des ponts pour la circulation des espèces</p>	<p>Lutter contre l'extension des espèces envahissantes</p> <p>Contrôle des autres espèces exogènes</p> <p>S'appuyer sur les programmes biodiversité et restauration cours d'eau</p> <p>Inciter le passage de pins en feuillus dans le site</p> <p>S'assurer de l'inscription en Zones non constructibles dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT ...)</p> <p>Proposition d'alternatives aux nouveaux projets</p> <p>Proposition de réaménagements</p>	<p>CRTI</p> <p>INFO : Information sur les essences exogènes envahissantes</p> <p>CRTI : Reconversion des pins par des feuillus après coupe rase</p> <p>PRECO : Mise en cohérence des politiques publiques</p> <p>REGLT : Etude d'incidence pour nouveaux projets</p> <p>CRTI : Favoriser l'aménagement des infrastructures de transport pour réduire les risques de collision avec les espèces animales</p> <p>INV : Etude des potentialités du milieu pour l'accueil des espèces migratrices</p>
<p>Conservier l'oligotrophie des eaux</p>	<p>Maintien et/ou restauration de la qualité de l'eau</p> <p>Conservier les zones naturellement eutrophes</p>	<p>Agir au cas par cas au moment opportun</p> <p>Adapter certains équipements</p> <p>Analyses et suivi physico-chimique des zones sensibles</p> <p>Application de la loi sur l'eau</p> <p>Prévenir les pollutions</p> <p>Ne pas casser la couche d'alios</p>	<p>PRECO : Travail de prévention pour le maintien de la qualité de l'eau : Préconisations à intégrer dans le SAGE</p> <p>REGLT et PRECO : Faire appliquer la réglementation et préconisations pour les curages de fossés et cours d'eau</p>
<p>Conservier la continuité hydraulique et la dynamique fluviale naturelle</p> <p>Prendre en compte la spécificité du Delta</p>	<p>Gestion hydraulique ciblée</p> <p>Conservier et/ou restaurer les marais au cas par cas</p> <p>Préserver le fonctionnement hydraulique actuel</p>	<p>Elaborer un Plan de Gestion hydraulique global (vannes, réduction de l'ensablement...)</p> <p>Voir conservier les mosaïques</p> <p>Eviter de créer de nouveaux fossés</p> <p>Ne pas recalibrer les fossés et cours d'eau</p> <p>Ne pas reprofilier les fossés et cours d'eau</p> <p>Eviter de créer de nouveaux obstacles de crue (digue, empiètement...)</p> <p>Raisonnement l'entretien des fossés et cours d'eau</p>	<p>PRECO : Réduction de l'ensablement : Préconisations à intégrer dans le SAGE</p> <p>Gestion actuelle</p> <p>REGLT et PRECO : Faire appliquer la réglementation et préconisations pour les curages de fossés et cours d'eau</p> <p>PRECO : Diagnostic écologique des sites repérés par le schéma d'entretien des cours d'eau</p>

<p>Conserver et restaurer les milieux ouverts inclus dans le corridor feuillu</p>	<p>Conserver et/ou restaurer des paysages ouverts du delta :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver et restaurer les prés du Teich - Conservation et/ou amélioration et gestion des lacs de tonne - Conservation et/ou restauration des roselières et des haies de tamaris - Lutte contre les espèces invasives - Gestion globale de la démonsitication 	<p>Elaborer un plan de gestion global sur la zone des prés du Teich comprenant une réflexion sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités de restauration et de gestion des prés et lacs de tonne - la gestion de l'eau dans les prés du Teich - la lutte contre le baccharis <p>Prise en compte d'objectifs spécifiques à la démonsitication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion des niveaux d'eau - lutte contre le Baccharis - réaliser des études de toxicité - adapter les produits et les doses aux types de milieux - Ne pas étendre à d'autres sites 	<p>INV : Mettre en œuvre un Plan de Gestion global CRIT : maintien des prairies existantes (fauche et /ou pâturage) CRIT : Entretien des plans d'eau, Plantation et entretien de haies, Gestion des berges de fossés REGLT et PRECO : Faire appliquer la réglementation et préconisations pour les curages de fossés et cours d'eau CRIT : Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée CRIT : Adaptation de la démonsitication sur les prés du Teich et la zone de Lamothe</p>
<p>Conserver et/ou restaurer des prairies humides</p>	<p>Conserver et/ou restaurer les milieux tourbeux</p>	<p>Favoriser la concertation auprès des agriculteurs pour éviter la reconversion des prairies en culture Réflexion sur les modalités de gestion Mettre en relation les éleveurs et les terrains disponibles</p> <p>Reconquête de systèmes prairiaux extensifs dans les zones les plus favorables</p> <p>Maîtrise foncière des sites prioritaires (tourbières actives)</p> <p>Diagnostic phytosociologique sur chaque tourbière pour établir un plan de gestion</p> <p>Réouverture de zones embroussaillées et envahies par les ligneux</p> <p>Maîtrise foncière des sites prioritaires</p> <p>Eviter de créer de nouveaux fossés Encadrer les nettoyages de fossés</p>	<p>CRIT : maintien des prairies existantes (fauche et /ou pâturage) REGLT et PRECO : Faire appliquer la réglementation et préconisations pour les curages de fossés et cours d'eau CRIT : Entretien des plans d'eau, Plantation et entretien de haies, Gestion des berges de cours d'eau CRIT : Expérimentation de l'ouverture de prairies humides CRIT : Reconversion de terres arables en prairies Zones de préemption (communes, CG, ENA, PNR) CRIT : Conserver et restaurer des milieux tourbeux CRIT : Entretien des plans d'eau CRIT : entretien et restauration de bras morts</p>
<p>Conserver et restaurer les zones humides ouvertes : Marais, Plans d'eau, Bras-morts</p> <p>Maintenir les niveaux d'eau</p>	<p>Conservation et restauration des habitats d'espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et Restauration de milieux ouverts (prairies, landes à molinie, prés du Teich...) - Conserver les aulnaies - Laisser vieillir des chênaies - Maintien et restauration des zones humides (plans d'eau, mares...) <p>Conserver les espèces végétales d'intérêt majeur</p>	<p>Maintien de la qualité de l'eau</p>	<p>Zones de préemption (communes, CG, ENA, PNR) REGLT et PRECO : Faire appliquer la réglementation et préconisations pour les curages de fossés et cours d'eau</p> <p>Voir : Conserver et restaurer le corridor feuillu Conserver et restaurer les milieux ouverts inclus dans le corridor feuillu</p> <p>Adapter les modalités de gestion aux conditions biologiques des espèces</p>
<p>Conserver les espèces d'intérêt majeur et leurs habitats</p>	<p>Conserver les espèces végétales d'intérêt majeur</p>	<p>Maintien de la qualité de l'eau</p>	<p>Voir conserver le corridor aquatique Adapter les modalités de gestion aux conditions biologiques des espèces (renvoi aux fiches descriptives) PRECO : Diagnostic écologique des sites repérés par le schéma d'entretien des cours d'eau</p>

	<p>Meilleure gestion piscicole pour conserver les espèces piscicoles d'intérêt majeur</p>	<p>Favoriser la libre circulation des espèces piscicoles</p> <p>Maintien /restauration des caches à poissons</p> <p>Diminuer la concurrence habitat/prédateur avec la truite autour des habitats restaurés</p>	<p>INV : Etude des potentialités du milieu pour l'accueil des espèces migratrices</p> <p>CRIT : Entretien des plans d'eau</p> <p>CRIT : entretien et restauration de bras morts</p>
<p>Lutte contre les causes de mortalité : - directes ;</p> <p>ou indirectes</p>	<p>Raisonner l'entretien des berges et des curages Limiter et raisonner les travaux de restauration : - Etaler dans le temps et l'espace les travaux mécaniques - Limiter les travaux aux indispensables</p> <p>Supprimer l'emploi des pièges tuants pour la régulation du Ragondin et du rat musqué (Loutre, Vison) et remplacer les autres pour éviter la capture du Vison</p> <p>Limiter dans la mesure du possible le risque de prédation (Loutre, Vison)</p> <p>Limiter le risque de collisions au niveau des principaux ponts à risque (Vison)</p> <p>Améliorer la connaissance sur les espèces pour éviter des confusions</p> <p>Supprimer l'emploi des anticoagulants pour la régulation du Ragondin et du rat musqué</p> <p>Etre vigilant quant à la présence de visons d'Amérique du site et Eradication du Vison d'Amérique</p>	<p>PRECQ ET REGLT : Rappel de la réglementation et préconisations pour des curages et entretien des cours d'eau et fossés</p> <p>PRECQ : Diagnostic écologique des sites repérés par le Schéma d'Entretien des cours d'eau</p> <p>INFO : Repérer les opérateurs de gros travaux</p> <p>CRIT : Supprimer l'emploi des pièges tuants dans la lutte contre les ragondins</p> <p>INFO : Information sur les chiens errants</p> <p>REGLT : Etude d'incidence pour nouveaux projets</p> <p>CRIT : Favoriser l'aménagement des infrastructures de transport pour réduire les risques de collision avec les espèces animales</p> <p>INFO : Formation et informations sur les espèces auprès des propriétaires, chasseurs et gestionnaires.</p> <p>INFO : Réaliser une information sur les habitats naturels et espèces d'intérêt majeur présents dans le site</p> <p>REGLT : Supprimer l'emploi des anticoagulants dans la lutte contre les ragondins</p> <p>INFO ET CRIT : Lutte contre les espèces exogènes</p>	<p>PRECQ ET REGLT : Rappel de la réglementation et préconisations pour des curages et entretien des cours d'eau et fossés</p> <p>PRECQ : Diagnostic écologique des sites repérés par le Schéma d'Entretien des cours d'eau</p> <p>INFO : Repérer les opérateurs de gros travaux</p> <p>CRIT : Supprimer l'emploi des pièges tuants dans la lutte contre les ragondins</p> <p>INFO : Information sur les chiens errants</p> <p>REGLT : Etude d'incidence pour nouveaux projets</p> <p>CRIT : Favoriser l'aménagement des infrastructures de transport pour réduire les risques de collision avec les espèces animales</p> <p>INFO : Formation et informations sur les espèces auprès des propriétaires, chasseurs et gestionnaires.</p> <p>INFO : Réaliser une information sur les habitats naturels et espèces d'intérêt majeur présents dans le site</p> <p>REGLT : Supprimer l'emploi des anticoagulants dans la lutte contre les ragondins</p> <p>INFO ET CRIT : Lutte contre les espèces exogènes</p>
<p>Compléter les connaissances</p>	<p>Réaliser de nouveaux inventaires écologiques</p> <p>Recueil d'informations complémentaires sur les activités humaines</p> <p>Evaluer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt majeur</p> <p>Réactualiser et compléter les données écologiques existantes</p>	<p>Inventaires esp (chiro, amphibiens, ...) et habitats (aulnaies...)</p> <p>Conserver les partenariats mis en place</p> <p>Réaliser des diagnostics avant toute opération (au cas par cas)</p> <p>Suivre et évaluer les actions et les évolutions à partir des indicateurs de suivi</p> <p>Réaliser un suivi de l'évolution des milieux naturels (Placettes)</p> <p>Définir les méthodes de suivi</p> <p>Inventaires complémentaires : loutre, vison, odonates, flore</p> <p>Définition de protocoles d'études</p> <p>Définition d'indicateurs de suivi</p>	<p>INFO : Améliorer les connaissances sur les habitats naturels et d'espèces</p> <p>Animation</p> <p>Contrat avec animateur du docob et convention avec des organismes pour réaliser les diagnostics spécifiques (LPO, CBN, CRPF...)</p>
<p>Définir le cadre de gestion coordonné du site</p>	<p>Identifier le « chef d'orchestre » de la mise en œuvre du Docob</p> <p>Identifier le ou les structures d'animation</p>	<p>Définir les missions de gestion coordonnée du site</p> <p>Définir les missions d'animation autour de la contractualisation</p>	<p>Convention Etat / Gestionnaire et/ou animateur</p>

Objectifs à long terme	Objectifs à moyen terme	Stratégies de gestion	Actions de gestion
<p>OBJECTIFS SECONDAIRES</p> <p>Conserver les autres habitats naturels d'intérêt patrimonial</p>	<p>Conserver les saulaies</p> <p>Conserver les cladiates <i>Liste + complète</i></p>	<p>Raisonner globalement la gestion des feuillus</p> <p>Maintien des niveaux d'eau</p>	<p>PRECO : Charte de gestion du corridor feuillu</p> <p>REGLT et PRECO : Faire appliquer la réglementation et préconisations pour les curages de fossés et cours d'eau</p>
<p>Conserver les autres espèces d'intérêt patrimonial et leurs habitats</p>	<p>Favoriser l'implantation d'herbiers aquatiques (brochet, vandoise)</p> <p>Entretien de la végétation rivulaire (<i>Coenagrion mercuriale</i>)</p> <p>Revoir la liste des nuisibles sur le site notamment pour le putois</p> <p>Lutte contre les espèces exogènes animales et végétales</p>	<p>Maintien de la qualité de l'eau</p> <p>Conserver des zones de repos</p> <p>Conserver et restaurer des zones d'éclaircissement</p> <p>Restreindre la capture du putois pour éviter la confusion avec le Vison d'Europe</p> <p>Améliorer la connaissance sur les espèces pour éviter leur destruction systématique</p> <p>Plan de lutte contre certaines espèces</p>	<p>PRECO : Maintien de la qualité de l'eau : Préconisations dans les SAGE</p> <p>S'appuyer sur le programme d'entretien des cours d'eau</p> <p>REGLT : Adapter l'arrêté préfectoral concernant les nuisibles</p> <p>INFO : Améliorer les connaissances sur les habitats naturels et d'espèces</p> <p>CRTI</p>
<p>AUTRES OBJECTIFS</p> <p>Diffuser l'information</p> <p>Maîtriser l'accueil du public</p>	<p>Communication</p> <p>Formation des propriétaires, usagers et gestionnaires</p> <p>Proposer des sites comme outil pédagogique</p> <p>Gestion globale des manifestations sportives</p> <p>Limiter l'utilisation d'engins motorisés (Véhicules Tout Terrain)</p> <p>Gestion des Activités Sportives Permanentes de Pleine Nature</p>	<p>Information, sensibilisation aux espèces, habitats, espèces invasives</p> <p>Information sur les actions proposées dans le docob</p> <p>Sensibilisation, découverte du milieu</p> <p>Encadrer les événements sportifs</p> <p>Conseil et Assistance juridique aux communes</p> <p>Proposer des sites de pratique hors site</p> <p>Concertation avec les prestataires et privés</p>	<p>INFO : Améliorer les connaissances sur les habitats naturels et d'espèces</p> <p>INFO : Réaliser une information spécifique Natura 2000</p> <p>CRTI : Proposer des aménagements pédagogiques</p> <p>PRECO : Recommandations pour la mise en œuvre des manifestations sportives</p> <p>REGLT : Application de la réglementation, CRTI : signalétique et barrières Animation, code de bonnes pratiques</p> <p>PRECO : Concertation avec les structures d'animation sportive et touristique</p>

Les vallées de la Leyre

***un capital naturel commun
à préserver et à valoriser***



Contact
Nathalie Maumy, chargée de mission Natura 2000
Parc naturel régional des Landes de Gascogne
Tél : 05 57 71 99 99 / Fax : 05 56 88 12 72
Mél : n.maumy@parc-landes-de-gascogne.fr

